

LOCATION INSTRUMENTS

Procédure

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental à louer, les élèves débutants peuvent bénéficier d'un contrat annuel de location.

Etape 1 : choisir l'instrument

Se rapprocher du Professeur d'instrument qui choisira l'instrument qui conviendra le mieux à l'élève (ex : taille pour les violons etc...).

Le professeur précisera le **nom de l'instrument**, le **numéro inventaire** et la **valeur de l'instrument**.

Etape 2 : assurer l'instrument

Assurer l'instrument auprès de la compagnie de votre choix et nous fournir **l'attestation d'assurance** pour l'année **précisant la valeur de l'instrument**.

Etape 3 : payer la location

Payer la location, le montant varie en fonction de la valeur de l'instrument

Valeur de l'instrument	Tarifs
De 0 € à 915 €	62 €
De 916 € à 3.048 €	83 €
De 3.049 € à 4.999 €	104 €
De 5.001 € et +	125 €

Un contrat de mise à disposition d'un instrument de musique sera alors établi pour une année scolaire et **l'instrument vous sera remis**.

Etape 4 : renouveler la location

- Il vous suffit de présenter une nouvelle attestation d'assurance et de payer la nouvelle année de location à la date de votre fin de contrat

Etape 5 : rendre l'instrument

- Si l'élève démissionne en cours d'année, l'instrument doit être rendu rapidement.
- Lorsque vous rendez l'instrument, vous devez fournir une **attestation de bon état** qui sera fournie **par le professeur** ou **par un luthier** de votre choix.